

COMMUNE DE LANNEDERN

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 31 MAI 2018

SALLE DU CONSEIL

L'an deux mil dix-huit, le trente et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de LANNÉDERN, légalement convoqué le vingt-quatre mai 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Georges POULIQUEN, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Madame LE ROUX Emilie absente excusée qui donne pouvoir à Madame Pauline CARO
- Madame FAVENNEC Sabrina absente excusée
- Monsieur LEOSTIC Franck absent excusé

Mme Marie-Claire CARIOU est nommée secrétaire de séance.

1-DELIBERATION N°2018-018 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2018

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des demandes de subventions des associations pour l'année 2018 (3 500 € prévus au budget compte 6574)

ASSOCIATIONS	2017	2018
Association des Parents d'Elèves de Lannédern	525	1 025
Association Arrée Lecture	367	367
Comité d'animations de Lannédern	160	300
MAM Bugale Moutiks	500	500
Lannédern en Force	150	150
Compagnie des Ifs Lannédern	80	80
ADMR de Brasparts	300	304
DDEN secteur de Pleyben	25	25
Foyer socio éducatif - Collège Louis Hémon	253	299
Association sports et loisirs	0	0
Judo Club de Châteauneuf	0	
La raquette Plonévézienne	0	
France Alzheimer Brest	25	
FNACA	0	25
EHPAD de PLEYBEN	275	100
Roller Club Pleyben	100	100
Ecole de Musique de Brasparts	60	
Jeunes sapeurs-pompiers des monts d'Arrée	30	60
Amicale des sapeurs pompiers de Brasparts	60	
Hand Ball Club Pleyben	40	
Randonneurs de la Roche de feu RDF Gouezec	100	
ADEPEI Quimper	25	
	30	
TOTAL	3105	3 335

Objet de la délibération : approuver le versement des subventions exposé ci-dessus

Vote		
Pour	abstention	contre
9	0	0

Après mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

2-DELIBERATION N°2018-019 MODIFICATION DES STATUTS DU SIECE

Lors de leur assemblée générale le vendredi 23 mars dernier, les élus du SIECE ont voté la modification des statuts.

Ces modifications statutaires concernent essentiellement l'article 7 –objet du syndicat et l'article 8 –Budget (ressources du syndicat).

En premier lieu, concernant l'article 7 : le syndicat devient un syndicat « à la carte ».

Ainsi certains membres peuvent n'adhérer que pour partie des compétences ; c'est le cas de Carhaix qui ne conserve que la partie communications électroniques et l'AMO transition énergétique.

Les autres communes conservent l'ensemble des compétences (voir dernière page feuille des statuts).

En deuxième lieu, pour l'article 8 : Les communes ayant conservé la faculté d'instituer et de percevoir la TCCFE (taxes communales sur la consommation finale d'électricité), le montant de la cotisation est déterminé par commun accord entre chaque commune et le Siece.

C'est le cas de Carhaix qui versera au Siece, pour la période de 2014 à 2020, 30.000/an ; ledit syndicat réalisant les effacements de réseaux demandés par la ville.

Enfin une compétence nouvelle est créée et concerne l'AMO pour la transition énergétique où toutes les communes adhèrent.

Objet de la délibération : approuver les nouveaux statuts du SIECE

Vote		
Pour	abstention	contre
9	0	0

Après mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

3-DELIBERATION N°2018-020 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCPCP POUR LA REHABILITATION ET LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PUBLIQUE YVES LE GALL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Considérant que la Commune souhaite procéder à la réhabilitation de l'école publique et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin et du Porzay CCPCP

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe.

Objet de la délibération :

- autoriser M. Le Maire à solliciter un fonds de concours à la CCPCP à hauteur de 60 000 € en vue de la réhabilitation de l'école publique
- autoriser M. Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande
-

Vote

Pour	abstention	contre
9	0	0

Après mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

4-INFORMATION RELATIVE AU FCTVA

Pour le budget 2018 ont été inscrit en recettes 97 500 € de FCTVA pour 2015 et 2016.

La commune a transmis à la Préfecture une demande de FCTVA concernant les dépenses réalisées en 2015. Après étude de la demande, le Préfet a décidé de retirer du montant des dépenses éligibles la somme de 177 600 € concernant les travaux de la Maison Cloarec soit une perte de 26 500 € (les dépenses réalisées et ayant pour objet de servir les propres intérêts d'une collectivité sont exclues de l'assiette du calcul du FCTVA).

Pour 2016, nous nous attendons au même retour de la préfecture pour les dépenses des maisons Ty Coz et le Bon (dépenses d'un montant de 190 000 € soit une perte d'environ 28 000 €).

La perte financière totale est donc de $26\,500 + 28\,000 = 54\,500$

M. Le Maire fait part au conseil de la situation et demande de statuer sur la réalisation du programme 2018 ou bien de décaler une opération de 2018 à 2019:

- RD 14 : 57 781 €
- Travaux de voirie : 40 000 €

Sachant qu'en fonctionnement les recettes globales en dotations DGF-DSR et DNP sont en baisse depuis 3 ans :

- Entre 2015 et 2016 : - 3 001 €
- Entre 2016 et 2017 : - 2 586 €
- Entre 2017 et 2018 : - 5 105 €

	2015	2016	2017	2018
DGF Dotation Globale de Fonctionnement	44 119	39 457	36 216	34 798
DSR Dotation de Solidarité Rurale	8 946	9 515	9 945	9 847
DNP Dotation Nationale de Péraquation	5 461	6 553	6 778	3 189
	58 526	55 525	52 939	47 834

5-AVANCEMENT CHANTIER PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Ecole :

- La pose des modules photovoltaïques sur la toiture de l'école est terminée, la couverture périphérique en ardoise va être réalisée semaine prochaine
- Finalisation du chantier (partie électrique, bureau de contrôle Consuel...) à partir du 11 Juin 2018.

Salle Polyvalente :

- Désamiantage à partir de Mercredi 30/05 matin – prévoir accès salle polyvalente pour l'entreprise CALVES DEMONTAGE – M. LOSQ Yannick 02 98 20 64 32
- Installation toiture – à partir du 04 Juin 2018.
- Finalisation du chantier (partie électrique, bureau de contrôle Consuel...) à partir du 11 Juin 2018.

5-TRAVAUX ECOLE



Lancement du marché /CAO prévue première semaine de juillet/Début des travaux en septembre

6-TRAVAUX RD 14

L'opération est décalée en 2019 (cf point 4)

Pré-étude d'un regroupement de 4 communes : Lannédern, Loqueffret, Brennilis et La Feuillée

Création de la commune nouvelle, une base volontariste

↳ Définition

La commune nouvelle est une commune, collectivité territoriale pleine et entière, qui dispose des mêmes droits et obligations en termes de service publics, mais dont le fonctionnement et l'organisation sont adaptés à l'existence de communes (déléguées) fondatrices-historiques.

↳ Pourquoi créer une commune nouvelle ?

- ☞ Préparer l'avenir
- ☞ La loi Notre bouleverse les territoires ruraux dans un contexte budgétaire de + en + contraint
- ☞ Peser davantage auprès des acteurs supra-communaux
- ☞ Un regroupement pédagogique structuré dans un contexte évolutif du nombre d'élèves

↳ Dépasser les clivages de clochers en conservant les habitudes de vie

- ☞ Conserver l'identité des communes fondatrices et la culture de clocher
- ☞ Les CM des anciennes communes conservés jusqu'en 2020
- ☞ Attention à ne pas détruire le lien social

↳ Une incitation financière déterminante

- ☞ Permet d'éviter la baisse des dotations (bonus 5%)
- ☞ DSU, DSR, DNP au moins égales à celles de l'année avant fusion
- ☞ La mutualisation des moyens permet une meilleure efficacité

↳ Une efficacité renforcée des services au public

- ☞ Maintenir et développer les services publics et en particulier l'école du premier degré
- ☞ Formaliser un projet commun (RPI, commerces,)

↳ La gouvernance

- ☞ Une seule circonscription électorale
- ☞ Les maires délégués sont élus par le CM nouveau (DGS)

↳ L'échéancier

- ☞ Une étude préalable de possibilité et d'opportunité par les conseils municipaux
- ☞ Aucune commune nouvelle ne pourra être créée dans les 12 mois précédant les élections municipales de 2020 (arrêtés à prendre avant le 01/01/2019, régime transitoire jusqu'en 2020)

Proposition de Madame Pauline CARO : C'est une question d'avenir du territoire ! Il faut y associer la population, que chacun puisse s'exprimer.

8-ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Mr Le Maire informe qu'il ne se représentera pas.

9-QUESTIONS DIVERSES

- 9-1 Conseil de développement du Pays de Brest

Mail reçu de la CCPCP :

La CCPCP a décidé par délibération en novembre 2017 de se rattacher au conseil de développement unique constitué à l'échelle de l'ensemble du pôle métropolitain du Pays de Brest. Ce conseil est constitué de représentants du monde économique, social, associatif, culturel, environnemental et de personnalités qualifiées. Il remplit une fonction consultative auprès du Pays de Brest et de ses EPCI.

Composé de 4 collèges représentant la société civile, il constitue un espace de démocratie participative qui vient en appui à la réflexion des élus dans leurs démarches relatives au développement et à l'aménagement du territoire. Il élabore des contributions et formalise des avis.

La CCPCP, à l'instar des autres EPCI du Pays de Brest, est sollicitée pour communiquer une liste de noms (environ une dizaine) de personnes du territoire de la CCPCP dont leurs compétences, l'expérience, la connaissance du territoire et l'engagement au service de l'intérêt collectif du territoire sont reconnues (ex : chef d'entreprise ; membre d'association ; commerçant,... ; tourisme ; chambre consulaire,...). Cette liste de personnes viendra agrémenter le collège des personnes qualifiées composé des représentants désignés par chaque EPCI.

Ainsi, j'ai l'honneur de vous solliciter pour que chaque commune de la CCPCP fasse remonter, dans la mesure du possible, à la CCPCP par retour de ce mail avant le 8 juin au plus tard votre liste de noms pour établir une liste qui sera ensuite transmise par la CCPCP au pôle métropolitain qui est dans l'attente afin de finaliser la nouvelle composition du conseil de développement suite à notre arrivée au Pays de Brest.

Cela permettra également que soient définis les principes directeurs de structuration et de fonctionnement du conseil de développement.

M. Le Maire a proposé à Madame Catherine RIVALAIN (ferme de Penhuil) de faire partie de ce Conseil.

- 9-2 Carrefour des communes

Le 8e Carrefour des Communes et Communautés du Finistère se tiendra les 4 et 5 octobre 2018 au Quartz-Congrès à Brest.

Événement départemental unique dédié aux collectivités et leurs partenaires, cette manifestation d'envergure rassemble plus de 2 000 congressistes à chaque édition.

- 9-3 Article paru dans le ouest France du 27 avril 2018 au sujet des baisses des dotations aux communes

L'État vient de faire connaître le montant des subventions qu'il versera aux communes en 2018. Dans le Finistère, 88 sont encore affectées par une baisse par rapport à 2017. La préfecture du Finistère indique que le montant global de la DGF pour les communes et leurs groupements s'élève à 162 millions d'euros, soit 2 millions d'euros de plus par rapport à 2017.

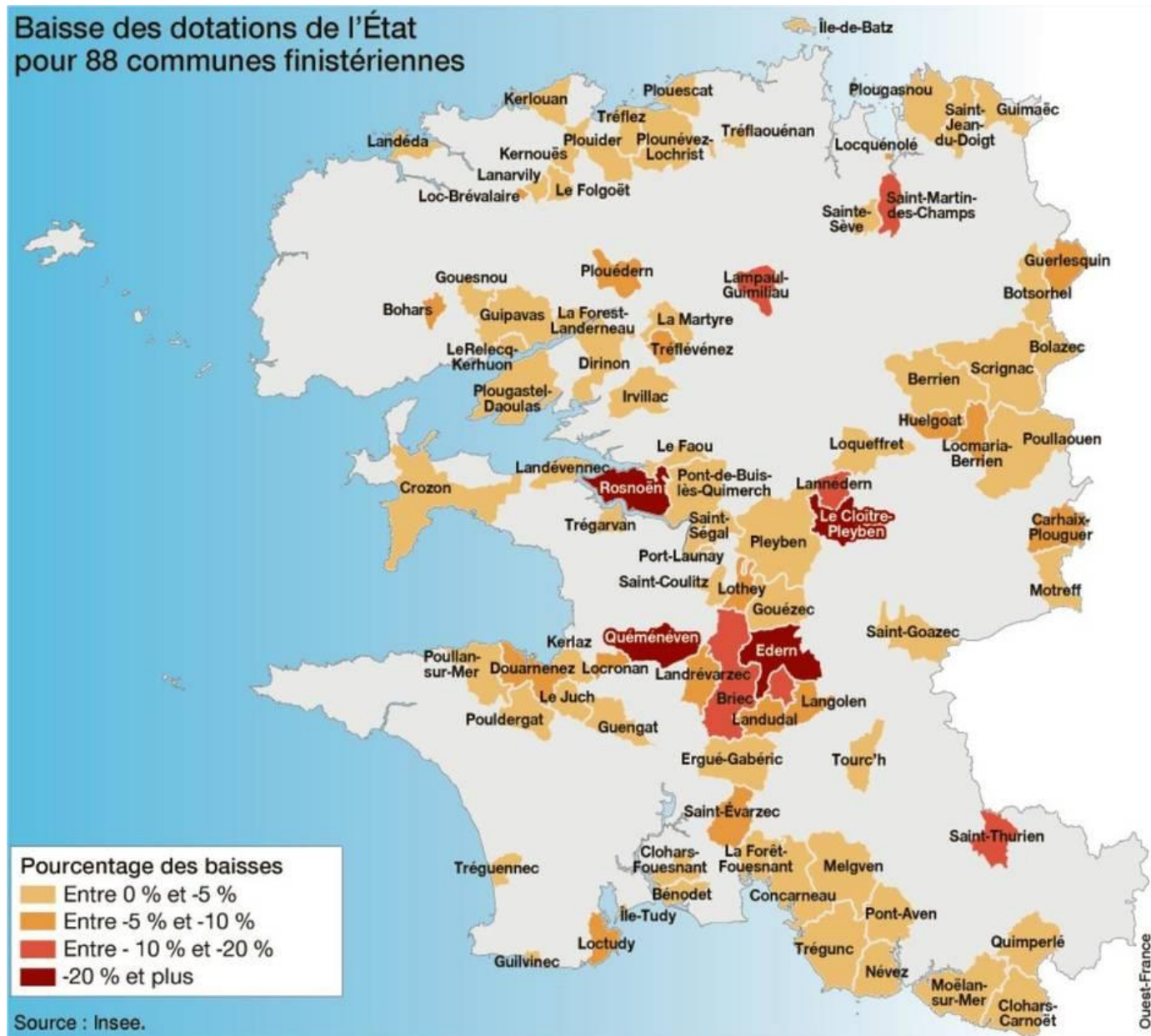
S'agit-il du verre à moitié vide ou du verre à moitié plein ? La préfecture du Finistère indique dans un communiqué que « pour le Finistère, le montant global de la DGF pour les communes et leurs groupements s'élève à 162 millions d'euros, soit 2 millions d'euros de plus par rapport à 2017 ».

Mais les élus des communes qui perdent de la dotation globale de fonctionnement (DGF) auront du mal à entendre ce discours. Le PS finistérien parle de la baisse. Le gouvernement, par la voix préfectorale, parle de hausse.

88 perdantes

Moins 22 % pour Etern, - 21 % pour Rosnoën ou -20 % pour Quéménéven ou le Cloître-Pleyben... Les chiffres officiels des dotations de l'État aux communes sont enfin connus. Et pour 88 d'entre elles dans le Finistère, la nouvelle n'est pas bonne. Contrairement à ce qui avait été annoncé, leurs dotations continuent de baisser; Celle qui perd le plus en valeur absolue, est Douarnenez, avec 124 000 € en moins. À l'opposé, les 11 € évaporés à Lanarvilly devraient être relativement indolores.

Baisse des dotations de l'État pour 88 communes finistériennes



La critique du PS

Le premier à avoir dégainé sur le sujet est le Parti socialiste. Selon Yohann Nédélec, secrétaire fédéral, « les services publics municipaux seront directement impactés. Comment, en effet, rendre le même service aux citoyens avec de telles ponctions dans les budgets ? Pour les écoles, les associations, la voirie... les élus seront obligés de faire des choix ».

Un mouvement qui date

La baisse des dotations de l'État aux collectivités locales reste donc une réalité pour plusieurs communes. Mais il faut rappeler que le mouvement a été initié sous Nicolas Sarkozy et poursuivi durant le mandat de François Hollande. Il est pudiquement présenté comme une contribution à l'effort de redressement des comptes publics.

La préfecture du Finistère réagit

« La dotation globale de fonctionnement (DGF) est une dotation attribuée chaque année par l'État aux communes et à leurs groupements pour leur budget de fonctionnement.

« Cette année marque une rupture ; après quatre années consécutives de baisse de la dotation globale de fonctionnement, cette dotation ne diminue plus, voire augmente. C'est le cas pour le Finistère, où le montant global de la DGF pour les communes et leurs groupements s'élève à 162 millions d'euros, soit 2 millions d'euros de plus par rapport à 2017.

« Bien que certaines communes voient leur dotation stabilisée ou augmentée, pour d'autres, elle baisse. C'est le cas pour 88 communes dans le Finistère.

« Le calcul de la DGF tient compte de la réalité de la situation de chaque collectivité à partir de critères objectifs, des ressources et charges de la collectivité et des caractéristiques de leur population. Ces indicateurs évoluant chaque année, la DGF évolue pareillement.

« Par ailleurs, la DGF est constituée de 5 composantes : une dotation « forfaitaire » et 4 dotations de péréquation, destinées à organiser la redistribution des ressources entre les territoires.

« Chaque année, la part « forfaitaire » est écrêtée afin de financer les augmentations de dotations dues à la hausse de la population ou au renforcement de la péréquation en faveur des collectivités plus fragiles.

« C'est une commission composée de représentants de collectivités, le comité des finances locales, qui statue sur la répartition du financement de la péréquation entre communes et collectivités.

« Des facteurs locaux peuvent affecter cette répartition et expliquer une perte de dotation (diminution de la population, adhésion à une intercommunalité plus « riche »).

Les 88 communes qui perdent

	DGF2017	DGF 2018	ECART	pourcentage
29006 - BENODET	666879	659030	-7849	-1 %
29007 - BERRIEN	293270	282669	-10601	-4 %
29011 - BOHARS	319534	304683	-14851	-5 %
29012 - BOLAZEC	60140	58026	-2114	-4 %

29014 - BOTSORHEL	68533	67559	-974	-1 %
29020 - BRIEC	737248	640944	-96304	-13 %
29024 - CARHAIX-PLOUGUER	832745	768890	-63855	-8 %
29031 - CLOHARS-CARNOET	585192	581984	-3208	-1 %
29032 - CLOHARS-FOUESNANT	191098	187404	-3694	-2 %
29033 - CLOITRE-PLEYBEN	125030	99993	-25037	-20 %
29039 - CONCARNEAU	2130553	2068122	-62431	-3 %
29042 - CROZON	1678834	1645243	-33591	-2 %
29045 - DIRINON	236942	233355	-3587	-2 %
29046 - DOUARNENEZ	2036719	1912510	-124209	-6 %
29048 - EDERN	509648	398504	-111144	-22 %
29051 - ERGUE-GABERIC	548078	528053	-20025	-4 %
29053 - FAOU	375470	360786	-14684	-4 %
29055 - FOLGOET	392876	389891	-2985	-1 %
29056 - FOREST-LANDERNEAU	145124	144912	-212	0 %
29057 - FORET-FOUESNANT	435743	431347	-4396	-1 %
29061 - GOUESNOU	355024	342132	-12892	-4 %
29062 - GOUEZEC	231792	227353	-4439	-2 %
29066 - GUENGAT	179078	178372	-706	0 %
29067 - GUERLESQUIN	75449	69009	-6440	-9 %
29072 - GUILVINEC	530951	528252	-2699	-1 %
29073 - GUIMAEC	123238	122561	-677	-1 %
29075 - GUIPAVAS	931215	911427	-19788	-2 %
29081 - HUELGOAT	445157	414520	-30637	-7 %
29082 - ILE-DE-BATZ	117127	117096	-31	0 %
29085 - ILE-TUDY	212828	212197	-631	0 %
29087 - JUCH	110327	109514	-813	-1 %
29089 - KERGLOFF	119893	117881	-2012	-2 %
29090 - KERLAZ	70246	69521	-725	-1 %
29091 - KERLOUAN	418363	411015	-7348	-2 %

29094 - KERNOUES	93738	93272	-466	0 %
29097 - LAMPAUL-GUIMILIAU	69902	56923	-12979	-19 %
29100 - LANARVILY	45343	45332	-11	0 %
29101 - LANDEDA	914599	913824	-775	0 %
29104 - LANDEVENNEC	70974	70806	-168	0 %
29106 - LANDREVARZEC	274630	253254	-21376	-8 %
29107 - LANDUDAL	140735	131005	-9730	-7 %
29110 - LANGOLEN	116766	106261	-10505	-9 %
29115 - LANNEDERN	52939	47834	-5105	-10 %
29126 - LOC-BREVALAIRE	32290	30406	-1884	-6 %
29129 - LOCMARIA-BERRIEN	56523	53169	-3354	-6 %
29132 - LOCQUENOLE	56608	53611	-2997	-5 %
29134 - LOCRONAN	57811	53739	-4072	-7 %
29135 - LOCTUDY	989399	914484	-74915	-8 %
29141 - LOQUEFFRET	47601	45959	-1642	-3 %
29142 - LOTHEY	64835	61663	-3172	-5 %
29144 - MARTYRE	79387	78658	-729	-1 %
29146 - MELGVEN	681159	677461	-3698	-1 %
29150 - MOELAN-SUR-MER	1299562	1287273	-12289	-1 %
29152 - MOTREFF	99660	99565	-95	0 %
29153 - NEVEZ	444822	444464	-358	0 %
29162 - PLEYBEN	1154867	1136756	-18111	-2 %
29181 - PLOUEDERN	146891	137488	-9403	-6 %
29185 - PLOUESCAT	761148	759006	-2142	0 %
29188 - PLOUGASNOU	533627	514670	-18957	-4 %
29189 - PLOUGASTEL-DAOULAS	1496733	1443429	-53304	-4 %
29198 - PLOUIDER	291159	286293	-4866	-2 %
29206 - PLOUNEVEZ-LOCHRIST	612494	609936	-2558	0 %
29217 - PONT-AVEN	499443	499154	-289	0 %
29222 - PORT-LAUNAY	103868	103681	-187	0 %

29224 - POULDERGAT	176652	174401	-2251	-1 %
29226 - POUILLAN-SUR-MER	258913	254831	-4082	-2 %
29227 - POULLAOUEN	145389	140653	-4736	-3 %
29229 - QUEMENEVEN	177543	141497	-36046	-20 %
29233 - QUIMPERLE	747869	714618	-33251	-4 %
29235 - RELECQ-KERHUON	970713	951046	-19667	-2 %
29240 - ROSNOEN	198999	156928	-42071	-21 %
29243 - SAINT-COULITZ	32695	32432	-263	-1 %
29247 - SAINT-EVARZEC	179937	163156	-16781	-9 %
29249 - SAINT-GOAZEC	110341	108482	-1859	-2 %
29251 - SAINT-JEAN-DU-DOIGT	100401	99658	-743	-1 %
29254 - SAINT-MARTIN-DES- CHAMPS	181322	153278	-28044	-15 %
29263 - SAINT-SEGAL	223225	221466	-1759	-1 %
29265 - SAINTE-SEVE	86301	84671	-1630	-2 %
29269 - SAINT-THURIEN	41201	36275	-4926	-12 %
29275 - SCRIGNAC	369887	361263	-8624	-2 %
29281 - TOURCH	132883	132588	-295	0 %
29285 - TREFLAOUENAN	62583	61986	-597	-1 %
29286 - TREFLEVENEZ	23408	21251	-2157	-9 %
29287 - TREFLEZ	96125	95995	-130	0 %
29289 - TREGARVAN	27536	26918	-618	-2 %
29292 - TREGUENNEC	55606	55426	-180	0 %
29293 - TREGUNC	1080889	1079831	-1058	0 %
29302 - PONT-DE-BUIS-LES- QUIMERCH	292209	285712	-6497	-2 %

- **9-4 Groupe de travail projet boulangerie et commerce de proximité**

Lors du conseil du 29 mars il a été décidé la constitution de ce groupe de travail : M. Le Maire, Pauline CARO, Emilie LE ROUX, Franck LEOSTIC. Une première réunion de ce groupe est à programmer. Reportée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20